

# De l'utilisation des médecines conventionnelles et alternatives

Dr Christophe Notz, med. vet. Institut de recherche de l'agriculture biologique (FiBL), Frick, à l'occasion du 16<sup>e</sup> congrès spécialisé de la Protection Suisse des Animaux PSA sur les animaux de rente *Les humains ont besoin des animaux et les animaux, eux, ont-ils besoin de nous?*, 24 avril 2014, Olten

## 1. Introduction

Les discussions sur l'utilisation de la médecine non conventionnelle ou médecine complémentaire ont pris de l'importance tant dans la médecine humaine que dans la médecine vétérinaire. Les arguments en faveur de la médecine complémentaire sont très divers comme c'est le cas dans la médecine humaine; ils vont des expériences personnelles positives des agriculteurs jusqu'à la suppression des délais de blocage pour les médicaments soumis à ordonnance chez les animaux de rente. Un des arguments que l'on entend très souvent de la part des détenteurs d'animaux est l'impression que la médecine vétérinaire conventionnelle ne prend souvent pas assez de temps pour saisir l'animal malade dans son ensemble et que le traitement des animaux reste souvent le traitement de certains symptômes sans vouloir aborder les causes réelles de la maladie. En outre, il y a des systèmes de production comme l'agriculture biologique, qui retiennent dans leurs directives que des méthodes de soins de la médecine complémentaire doivent être préférées aux médicaments de la médecine conventionnelle et que lors de l'utilisation de médicaments chimiques de synthèse des sanctions seront imposées telles que le doublement du délai d'attente d'un médicament. Pourtant l'utilisation des méthodes de médecine complémentaire a également sa part d'ombre. Les vétérinaires se plaignent d'être appelés trop tard après que des personnes ont tenté de traiter leurs animaux en utilisant des médicaments de la médecine complémentaire qui n'était pas appropriés; ils n'ont souvent pas d'autre choix que d'euthanasier ces animaux en raison de leur mauvais état général. Or, même si ces cas ne sont pas très nombreux, il faut quand même que l'utilisation des méthodes de traitement de la médecine complémentaire et de la médecine conventionnelle corresponde aux articles y afférents dans la loi et dans l'ordonnance sur la protection des animaux.

- LPAn, art. 3 b 4: le bien- être des animaux est notamment réalisé: lorsque les douleurs, les maux, les dommages et l'anxiété leur sont épargnés
- LPAn, art. 4, al. 2: Personne ne doit de façon injustifiée causer à des animaux des douleurs, des maux ou des dommages
- OPAn: art. 5, al. 2: Les soins ont pour but de prévenir maladies et blessures. Dès que des animaux sont malades ou blessés, le détenteur doit les loger, les soigner et les traiter d'une manière adaptée à leur état ou, à défaut, les mettre à mort. En cas de besoin, les installations nécessaires doivent être mises à disposition en temps utile. Il faut prévoir des installations permettant d'attacher les animaux qui subiront des traitements vétérinaires ou autres.

## 2. La médecine conventionnelle

L'utilisation de médicaments chimiques de synthèse, notamment des antibiotiques, entraîne des risques qui de temps en temps entraînent des séances de crise et de gros titres dans les médias. La résistance aux antibiotiques de bactéries de plus en plus nombreuses effraye les professionnels de la médecine mais aussi l'opinion publique. Selon des hygiénistes d'hôpital, on

est plutôt en retard qu'en avance en ce qui concerne la diffusion de germes résistants et l'impuissance de la médecine conventionnelle à les combattre.

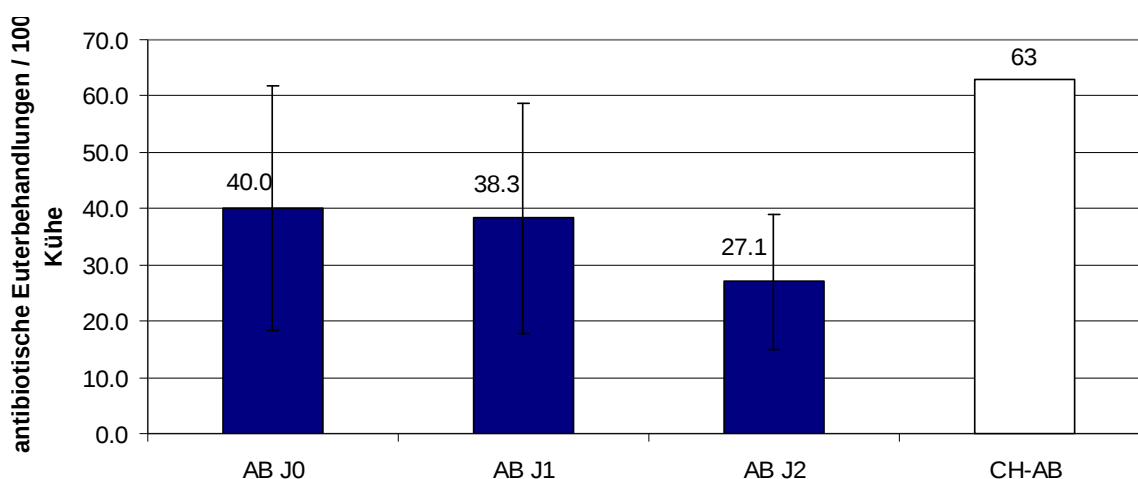
Dans la médecine vétérinaire, depuis quelques années, l'Institut suisse des produits thérapeutiques «swissmedic» a pris en main la distribution des antibiotiques. De plus, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) procède à un monitoring en ce qui concerne la résistance aux antibiotiques chez les animaux de rente. En revanche en médecine humaine on ne connaît pas les chiffres de distribution et on ne procède pas systématiquement à la saisie de la résistance aux antibiotiques. En 2012, on a vu enregistrer dans le domaine vétérinaire une baisse de la quantité d'antibiotiques distribués mais cela ne permet qu'un optimisme limité étant donné que de nouvelles classes d'agents actifs dans les antibiotiques sont utilisées dans des quantités infiniment inférieures. Les antibiotiques de la nouvelle génération sont volontiers utilisés dans la médecine vétérinaire pour animaux de rente étant donné qu'ils ont des délais d'attente nettement plus courts. Mais justement ce sont ces classes d'agents actifs qui sont utilisés dans la médecine humaine comme antibiotiques de réserve lors de complications avec résistance.

### **3. La médecine complémentaire**

Par médecine complémentaire on entend toutes les méthodes thérapeutiques qui ne relèvent pas de la médecine conventionnelle, c'est-à-dire celles qui ne sont pas enseignées dans la formation universitaire des vétérinaires. La liste des méthodes appliquées est relativement longue, mais ce sont avant tout l'homéopathie, la phytothérapie et la médecine chinoise (notamment l'acupuncture) qui se sont imposées. Depuis 1993, il existe au sein de la Société des Vétérinaires Suisses (SVS) une section pour l'homéopathie et l'acupuncture qui porte désormais le nom de camvet.ch. S'y sont ajoutées la phytothérapie en 2010 et l'ostéopathie en 2012 comme domaine spécialisé au sein de cette section. Malgré l'organisation des vétérinaires travaillant dans la médecine complémentaire qui existe tout de même depuis un certain temps, la médecine complémentaire chez nous n'est toujours pas intégrée dans la formation universitaire. Certes, il y a eu toujours des tentatives avec des cours facultatifs, mais la médecine complémentaire n'a pas pu s'établir dans les universités. Le reproche notamment de la part du corps professoral à la médecine complémentaire consiste dans l'absence ou dans le caractère insuffisant de son caractère scientifique. Ce reproche n'est pas tout à fait illégitime. Mais est-ce que ce n'étaient pas justement ces milieux universitaires qui ont résisté et continuent de résister avec véhémence contre l'octroi de ressources financières au domaine de la médecine complémentaire? C'est ainsi que les quelques rares projets de recherches qui ont été réalisés dans le domaine de la médecine complémentaire ont été financés par des deniers privés. Un des premiers projets dans le domaine de la diminution des antibiotiques dans les animaux de rente était le projet «pro-Q» mis en œuvre par le FiBL dans plus de 100 exploitations en Suisse et en Allemagne.

### **4. Le projet «pro-Q»**

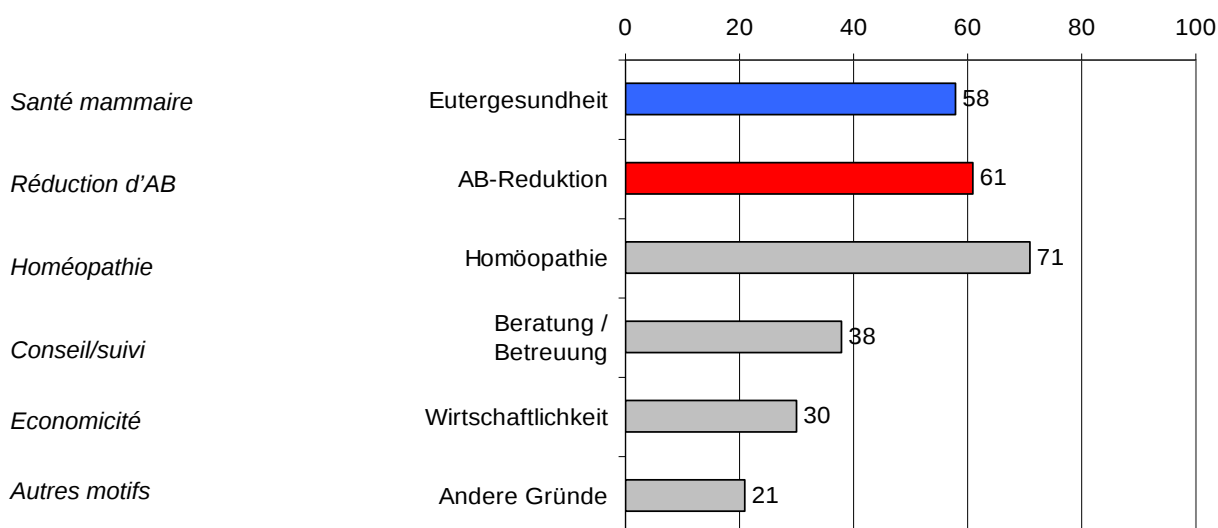
Le projet «pro-Q» financé par le fonds Coop pour le développement durable consiste à examiner à la loupe la possibilité d'économiser des antibiotiques pour la santé mammaire du bétail laitier sans que la qualité du lait, la quantité de lait et la durée d'exploitation des vaches concernées en pâtissent. Dans le projet mené entre 2003 et 2009 sur plus de 140 exploitations en Suisse et en Allemagne, il a été possible de démontrer qu'une réduction significative de l'utilisation d'antibiotiques dans la santé mammaire est tout à fait possible sans conséquences négatives pour la qualité et la quantité du lait produit et que par surcroît la durée de production laitière des vaches a même pu être augmentée.



**III. 1: Traitement mammaire par antibiotiques / 100 vaches pendant les années 0 (année précédant le projet) 1 (AB A1) et 2 (AB A2), avec indications des écarts-types (n=88 exploitations). En outre, l'utilisation moyenne d'antibiotiques en Suisse est indiquée d'après une étude ALP (CH-AB).**

Les exploitations qui ont participé à ce projet ainsi que les vétérinaires agricoles concernés ont reçu un mode d'emploi élaboré par le FiBL pour un traitement homéopathique. En outre, à l'occasion du contrôle laitier mensuel, les agriculteurs ont reçu des recommandations de traitement.

Dans le cadre d'un travail semestriel à la Haute école des sciences agricoles, forestières et alimentaires (HAFL), la motivation des exploitations impliquées a également fait l'objet d'une enquête. La motivation principale la plus fréquemment mentionnée a été l'utilisation de l'homéopathie. Toutefois, les exploitations qui avaient indiqué comme motivation la baisse d'utilisation d'antibiotiques affichait le meilleur taux de réussite de même que celles qui avaient indiqué comme motivation la santé mammaire, on vu effectivement la santé mammaire s'améliorer.



**III. 2: Enquête sur la motivation à participer dans les exploitations «pro-Q» (mentions multiples autorisées)**

La réduction de l'utilisation d'antibiotiques qui a été couronnée de succès s'est fondée d'une part sur l'utilisation de méthodes préventives pour améliorer la santé animale et, d'autre part, dans l'utilisation de produits homéopathiques pour traiter et prévenir les maladies mammaires. En outre, le lien entre conseil agricole et vétérinaire a été un autre élément permettant la mise en œuvre du projet. C'est justement dans le secteur des animaux de rente que l'instauration du lien entre médecine complémentaire et médecine conventionnelle avec un conseil préventif s'avère une bonne stratégie pour combattre les influences négatives de la médecine conventionnelle sur l'environnement, par exemple l'intensification de la résistance aux antibiotiques.